



Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/EX(18)/3
29 juillet 1998

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Dix-huitième réunion directive
Genève, 10 juillet 1998

**COMPTE RENDU SYNOPTIQUE DE TRAVAUX DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
A SA DIX-HUITIÈME RÉUNION DIRECTIVE
(10 juillet 1998)**

Établi par le secrétariat de la CNUCED *

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

1. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de sa dix-huitième réunion directive, publié sous la cote TD/B/EX(18)/1 et Corr.1 (voir l'annexe II).

Point 2 : Examen à mi-parcours

2. Le Conseil a approuvé et adopté le texte issu de l'examen à mi-parcours (voir l'annexe I). Il a prié les États membres, le secrétariat de la CNUCED et les organisations compétentes de mettre pleinement en oeuvre les recommandations qui y figuraient, et a invité le Secrétaire général de la CNUCED à y donner suite immédiatement, à faire régulièrement rapport à ce sujet lors des consultations mensuelles et à transmettre le texte à la Réunion de haut niveau sur l'examen à mi-parcours qui se tiendrait dans le cadre de la quarante-cinquième session du Conseil.

*En attendant la distribution du rapport final du Conseil du commerce et du développement sur sa dix-huitième réunion directive (à paraître sous la cote TD/B/EX(18)/4), le secrétariat a établi le présent compte rendu synoptique à l'intention des délégations et d'autres personnes intéressées, pour information. Le rapport final contiendra le résumé des déclarations prononcées sur les divers points de l'ordre du jour.

Point 3 : Contribution de la CNUCED au Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 : activités en faveur de l'Afrique (conclusions concertées 443 (XLIV))

3. Le Conseil a pris acte des déclarations faites sur le point 3.

Point 4 : Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :

a) *Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du règlement intérieur du Conseil*

4. Le Conseil a décidé d'admettre la Banque africaine d'import-export à participer aux travaux de la Conférence ainsi qu'à ses propres travaux et à ceux de ses organes subsidiaires, conformément à l'article 76 de son règlement intérieur.

b) *Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil*

5. Le Conseil a décidé d'accorder le statut consultatif au Transnational Institute (TNI) et de classer cette organisation dans la catégorie générale.

6. Il a également été informé que, conformément aux sections III et IV de sa décision 43 (VII), et après consultation avec l'Etat intéressé (la Fédération de Russie), le Secrétaire général avait décidé d'inscrire l'Association des groupes financiers et industriels de Russie au Registre des ONG nationales.

c) *Désignation du Président et du Bureau de la quarante-cinquième session du Conseil du commerce et du développement*

7. M. Chak Mun See (Singapour) a été désigné pour assumer la présidence du Conseil à sa quarante-cinquième session.

Point 5 : Rapport du Président du Conseil du commerce et du développement sur ses consultations informelles sur la définition : a) de principes directeurs et de modalités concernant la répartition des fonds provenant des économies résultant de l'amélioration de l'efficacité globale pour le financement de la participation d'experts; b) des modalités de fonctionnement du Fonds d'affectation spéciale pour une plus grande participation d'experts des pays en développement aux réunions de la CNUCED

8. Le Conseil a chargé le Président de poursuivre la tâche et de faire rapport sur ces deux questions à une de ses prochaines réunions mensuelles de consultation.

Point 6 : Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa trente et unième session

9. Le Conseil a pris acte du rapport du Groupe consultatif commun sur sa trente et unième session (ITC/AG/XXXI)/171).

Point 7 : Questions diverses

10. Le Conseil a noté que le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme tiendrait sa trente-deuxième session non pas du 7 au 9 septembre, mais du 21 au 23 septembre 1998.

Point 8 : Rapport du Conseil sur sa dix-huitième réunion directive

11. Le Conseil a autorisé le Rapporteur à établir la version définitive du rapport sur sa dix-huitième session, sous l'autorité du Président.

Annexe I

RÉSULTATS DE L'EXAMEN A MI-PARCOURS

INTRODUCTION

1. Le projet de réforme arrêté à Midrand a marqué un tournant dans l'histoire de la CNUCED. La Conférence a décidé de restructurer et d'alléger le mécanisme intergouvernemental, le programme de travail et le secrétariat de l'organisation. Elle a également décidé d'améliorer les méthodes de travail de la CNUCED et, surtout, d'adopter une démarche nouvelle, fondée sur le dialogue et le consensus et axée sur des objectifs concrets.
2. Ces décisions ont guidé l'action de la CNUCED depuis la neuvième session de la Conférence. Les États membres et le secrétariat se sont résolument employés à atteindre les buts fixés et leurs efforts ont été en grande partie couronnés de succès. Mais cette importante réforme s'est inévitablement heurtée à des problèmes comme l'inadéquation des compétences, difficultés aggravées par la crise financière de l'ONU. Compte tenu des mandats convenus à Midrand puis approuvés par l'Assemblée générale, sur lesquels il n'est pas question de revenir, l'examen à mi-parcours permet de faire le point du chemin déjà parcouru et des obstacles rencontrés, d'étudier ce qu'il reste à faire au cours des deux années à venir et de formuler des recommandations pour aider la CNUCED à mieux s'acquitter de ces mandats.
3. Le facteur décisif sera la façon dont la CNUCED, d'ici à la prochaine session de la Conférence, remplira sa fonction d'élément moteur du système des Nations Unies pour le traitement intégré du développement et des questions interdépendantes dans le domaine du commerce, du financement, de technologie, de l'investissement et du développement durable. La CNUCED est aussi le principal organisme des Nations Unies chargé de la questions des PMA, et l'efficacité de son assistance à ces pays sera également déterminante. La clé sera l'"intégration" : intégration des éléments de programme (par exemple, l'IED devrait être considéré non pas comme une activité distincte, mais comme un moyen d'élargir les réseaux de distribution des PME, de renforcer les entreprises des pays d'accueil, d'encourager l'innovation, d'améliorer la compétitivité des exportations, etc.); intégration des travaux des divisions et services de la CNUCED concernant des questions intersectorielles, et collaboration entre le secrétariat et les États membres; intégration des activités communes ou complémentaires menées par les organisations économiques multilatérales et les commissions régionales compétentes, y compris l'exécution de programmes intégrés par pays.
4. Le renforcement des capacités est l'expression qui définit le mieux la voie à suivre - capacité de mener une politique judicieuse au niveau national, et aussi capacité d'adopter et de défendre une position dans les négociations concernant le commerce, l'investissement et autres éléments qui influent de façon déterminante sur la mondialisation et, par conséquent, sur les conditions économiques extérieures du développement.

BILAN

5. Depuis la neuvième session de la Conférence, les travaux du secrétariat et du mécanisme intergouvernemental sont conformes aux grandes orientations décidées à Midrand. La concertation intergouvernementale, les travaux de recherche et d'analyse et la coopération technique ont, dans l'ensemble, contribué à aider les pays du tiers monde et les pays en transition à se développer ainsi qu'à participer plus efficacement à l'économie mondiale dans des conditions propices à leur croissance.
6. Les travaux analytiques sur les thèmes suivants ont été particulièrement utiles : interdépendance et problèmes économiques mondiaux; problèmes de développement rencontrés par les PMA et les pays africains; investissement étranger direct; initiatives des pays en développement dans les négociations commerciales; débouchés commerciaux dans le secteur des services; diversification et gestion des risques dans le domaine des produits de base; commerce électronique. A cet égard, preuve a été faite de l'importance et de l'utilité des grands rapports de la CNUCED, à savoir le *Rapport sur le commerce et le développement*, le *Rapport sur l'investissement dans le monde* et le *Rapport sur les pays les moins avancés*.
7. L'action concrète a été particulièrement fructueuse dans les domaines suivants : gestion de la dette; promotion de l'investissement; renforcement des capacités des entreprises; accession à l'OMC; amélioration des compétences commerciales; gestion des risques; modernisation des douanes, suivi des marchandises et facilitation du commerce; accords de transport et de transit; élaboration de programmes nationaux intégrés pour les PMA. Des travaux intensifs ont été menés en ce qui concerne les normes de comptabilité et de publication ainsi que le droit et la politique de la concurrence. Il est prévu de revoir le fonctionnement du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication et du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence.
8. Les bases de données sur le commerce des biens et services - système d'analyse et d'information commerciales (TRAINS) et base de données sur les mesures concernant le commerce des services (MAST) - ont été étoffées et affinées, en tant qu'outils d'analyse.
9. Pour ce qui est de la réforme institutionnelle, le Conseil du commerce et du développement a adopté des principes directeurs concernant l'efficacité et le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, en soulignant notamment la nécessité d'intégrer les conclusions ou recommandations des réunions d'experts dans les travaux directifs des commissions.
10. Les travaux ont été placés sous le signe de la participation, l'accent étant mis sur la nécessité d'associer la société civile aux activités de la CNUCED, d'entretenir des liens étroits avec d'autres organisations internationales, ainsi que d'intégrer les travaux de recherche et d'analyse et la coopération technique.
11. Plusieurs problèmes structurels ont cependant été constatés, qu'il faut s'employer à résoudre si l'on veut renforcer le rôle et l'influence de

la CNUCED. Vu le décalage croissant entre les besoins et le niveau des ressources, ainsi que leur qualité (compétences et expérience du personnel), il faut répartir celles-ci de façon plus souple et faire mieux concorder les capacités et les priorités. La situation est aggravée par des rigidités systémiques, et en particulier par la lenteur des procédures de nomination aux postes vacants.

12. Les liens entre les travaux analytiques et la coopération technique laissent encore à désirer. Les questions intersectorielles n'ont pas été examinées de façon suffisamment intégrée par les organismes intergouvernementaux et n'ont pas été traitées aussi efficacement qu'elles auraient pu l'être par le secrétariat. C'est le cas en particulier des questions relatives aux PMA. L'impact des activités de la CNUCED doit être mieux évalué.

13. Les difficultés de recrutement rencontrées par la CNUCED ces deux dernières années ont tout particulièrement touché le Bureau du Coordonnateur spécial pour les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires. Le fait que le coordonnateur spécial n'a pas encore été nommé et que d'autres postes restent vacants nuit à la conduite des travaux de la CNUCED concernant ces pays. Il faut de toute urgence nommer à ces postes des personnes hautement qualifiées.

14. Le Secrétaire général de l'ONU a approuvé les dispositions convenues en ce qui concerne la répartition des tâches entre la CNUCED et le Département des affaires économiques et sociales pour renforcer les travaux de l'Organisation dans le domaine de l'analyse macro-économique. Dans ce nouveau contexte, la CNUCED risque de ne pas avoir pleinement les moyens d'examiner des questions macro-économiques internationales, notamment l'effet de la mondialisation et de la libéralisation sur le commerce et le développement.

15. La CNUCED a renforcé ses travaux concernant l'Afrique ces dernières années et le Conseil a tenu dans l'ensemble des débats satisfaisants sur les problèmes africains et sur les activités menées par la CNUCED dans le cadre du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique. Des améliorations restent toutefois possibles dans ce domaine. L'appui sous forme de contributions analytiques et de ressources humaines demeure insuffisant et la coordination interne pourrait être renforcée.

16. Les travaux sur la mondialisation et les stratégies de développement devraient être plus équilibrés, car les régions ne sont pas toutes pleinement prises en considération d'une année à l'autre; il convient aussi d'en diffuser plus largement les résultats. La façon dont les pays en développement pourraient organiser et échelonner la libéralisation n'a pas été analysée de façon suffisamment approfondie. Le financement des activités concernant la gestion de la dette n'est pas assez sûr, et l'assistance au peuple palestinien devrait maintenant viser à des résultats économiques directs. Pour les travaux sur l'investissement, la technologie et le développement des entreprises, il y a lieu de définir plus clairement les priorités et les objectifs. Dans le domaine du commerce, il n'y a pas de répartition assez nette des tâches entre les sous-programmes concernant le commerce électronique et la diplomatie commerciale. Au sujet de l'infrastructure des services pour le développement

et de l'efficacité commerciale, il faut redoubler d'efforts pour faire mieux comprendre l'impact économique du commerce électronique dans le cadre de la mondialisation. Quant aux travaux concernant les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires, on ne s'est pas assez soucié de la suite à donner à la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés, et la participation des PMA aux réunions de la CNUCED a été insuffisante.

RECOMMANDATIONS

Recommandations générales

17. La CNUCED doit jouer le rôle distinctif qui est le sien en remplissant sa fonction analytique et en intégrant *recherche* et *action*, *analyse* et *travaux directifs*. Ses programmes devraient être évalués dans cette optique. L'intégration doit se manifester dans la concertation intergouvernementale ainsi que dans les activités opérationnelles de la CNUCED, et se traduire par des partenariats plus étroits avec la société civile. Un suivi approprié permettra d'obtenir des Etats membres une information indispensable.

18. Les partenariats pour le développement prévus dans la Déclaration de Midrand devraient devenir l'activité emblématique de la CNUCED. Ils exigeront de nouveaux changements dans la façon de travailler. La CNUCED devrait renforcer ses liens avec la société civile, en particulier le secteur privé, et avec les organisations internationales. La coopération avec le secteur privé devrait viser à mettre à profit sa capacité d'innovation, à engager des activités communes et à mobiliser des fonds; des directives précises devraient être adoptées pour le financement du secteur privé. Les liens avec d'autres organisations internationales et les commissions régionales, qui représentent aussi une source précieuse d'idées, devraient avoir pour but d'accroître la synergie et d'éviter les doubles emplois. Des idées constructives doivent être lancées pour améliorer la diffusion de conseils, notamment par les moyens électroniques modernes, de façon qu'ils parviennent aux utilisateurs sous une forme facile à utiliser (meilleures pratiques, manuels, lois ou contrats types).

19. Il est, certes, nécessaire d'adapter les priorités à l'évolution de l'économie mondiale, mais le champ et la teneur du programme de travail du secrétariat devraient être en rapport avec les mandats approuvés, compte tenu également du fait que les ressources sont limitées.

20. Les questions intersectorielles doivent être mieux intégrées aux travaux du mécanisme intergouvernemental. Le Conseil devrait en particulier veiller à ce que les questions mentionnées au paragraphe 106 d'"Un partenariat pour la croissance et le développement" soient incorporées aux travaux des commissions.

21. Les travaux analytiques et les activités de coopération technique de la CNUCED doivent être mieux coordonnés et le secrétariat devrait pour cela mettre en place des mécanismes appropriés. A cet égard, il faut poursuivre la stratégie visant à assurer la cohérence des programmes financés par le budget ordinaire et des programmes extrabudgétaires, en tenant compte des résultats des réunions d'experts ainsi que des sessions des commissions, du Groupe de travail et du Conseil du commerce et du développement.

22. L'administration de la CNUCED devrait faire le maximum pour accélérer les recrutements et les nominations, de façon à réduire l'actuel taux excessif de postes vacants. Elle devrait également s'efforcer de réduire les coûts dans le cadre des efforts déployés à l'échelle du système pour améliorer l'efficacité. Il conviendrait d'intensifier la formation du personnel afin de corriger les lacunes et de créer une force de travail flexible capable de s'adapter à l'évolution des besoins.

23. Compte tenu des discussions actuellement consacrées au sein du système des Nations Unies à la budgétisation fondée sur les résultats et aux indicateurs de résultats, le secrétariat de la CNUCED devrait davantage intégrer dans ses travaux l'utilisation de tels indicateurs. Conformément aux critères nationaux et internationaux généralement acceptés, ces indicateurs devraient être pertinents, simples et mesurables; il conviendrait de tenir dûment compte des difficultés qu'il y a à mesurer les incidences des travaux analytiques.

24. En se préoccupant davantage des résultats que des contributions, le secrétariat devrait étudier et proposer au Conseil des idées concernant des mécanismes de rétro-information permettant de mesurer les incidences des activités de la CNUCED. Le Conseil devrait être saisi, aussitôt que possible, des propositions correspondantes, à l'examen desquelles le Groupe de travail serait associé à un stade ultérieur.

25. Le recouvrement des coûts devrait être envisagé pour certains programmes de coopération technique impliquant des activités de mise à jour, de maintenance et de service continu, en tenant compte de la situation des PMA et des pays à faible revenu.

Recommandations particulières

26. La CNUCED étant l'organisme chargé, au sein du système des Nations Unies, d'apporter une assistance aux pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires, il conviendrait de renforcer les activités du Bureau du Coordonnateur spécial. On pourrait notamment pourvoir d'urgence les actuels postes vacants. Il est important que le Bureau coordonne les activités sectorielles, suive la mise en oeuvre du Programme d'action de Paris et entame la préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA en étroites consultations et collaboration avec les organisations et institutions compétentes et la société civile. Les questions relatives aux PMA devraient être pleinement intégrées aux travaux du mécanisme intergouvernemental à tous les niveaux. Le Conseil devrait se pencher sur la question de la participation insuffisante des PMA aux réunions de la CNUCED.

27. Compte tenu de sa grande importance pour les pays les moins avancés, il est essentiel que la décision 445 (EX-16) du Conseil du commerce et du développement relative au suivi de la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des PMA soit pleinement appliquée. Il faudrait veiller à ce que les pays bénéficiaires aient la haute main sur le processus. Une assistance devrait être fournie aux PMA pour la préparation et le suivi des tables rondes nationales. La coopération, la coordination et la cohérence des efforts entre toutes les institutions compétentes constituent la pierre angulaire de tout succès.

28. Il conviendrait d'intensifier la coopération avec d'autres institutions pour la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Les travaux sur les problèmes de développement propres aux pays sans littoral et aux pays de transit devraient être renforcés et exécutés en consultation avec tous les intéressés.

29. Une coopération et une coordination étroites sont essentielles pour la réalisation des objectifs du programme intégré CNUCED/OMC/CCI d'assistance technique en faveur de certains pays les moins avancés et d'autres pays africains, qui, pour les PMA considérés, représente une étape concrète de la mise en place du cadre intégré recommandé à la Réunion de haut niveau. Il conviendrait de renforcer le mécanisme de coordination et de centralisation du secrétariat pour les activités relatives à l'Afrique.

30. Les travaux sur la mondialisation et les stratégies de développement devraient avoir une plus vaste portée régionale, la diffusion devrait en être améliorée et davantage de travaux devraient être consacrés aux questions de rythme et de calendrier de mise en oeuvre des politiques nationales de libéralisation.

31. Pour ce qui est de la gestion de la dette, il conviendrait d'intensifier les travaux relatifs à la formation de personnel national et à la gestion de la dette intérieure. En tenant compte des résultats des négociations sur la dette dans diverses instances, y compris des instances du secteur privé, la CNUCED devrait poursuivre, dans le cadre de son mandat, ses travaux sur les problèmes des pays endettés.

32. La CNUCED devrait analyser les conséquences pour les pays en développement de l'Union économique et monétaire européenne (UEM) et de l'euro, en s'appuyant sur les analyses réalisées dans les organisations internationales compétentes. Les travaux relatifs aux investissements de portefeuille pourraient être plus efficacement réalisés dans le cadre du programme sur les investissements, et il conviendrait d'exploiter le plus possible les travaux effectués par les banques régionales de développement et les institutions régionales de l'ONU.

33. Concernant le programme d'assistance au peuple palestinien, il faudrait améliorer la coordination interinstitutions et envisager de renforcer la présence sur le terrain.

34. L'analyse par la CNUCED des conséquences pour le développement de questions se rapportant à un éventuel cadre multilatéral pour l'investissement relève d'un thème de premier plan dans les actuelles discussions internationales. La CNUCED devrait poursuivre ses travaux, qui devraient avoir un caractère essentiellement analytique et englober l'examen d'aspects relatifs à la promotion du développement. Elle devrait également poursuivre ses travaux visant à aider les pays en développement à renforcer leur capacité de promouvoir leur commerce et leur développement par le biais de l'investissement étranger. Des travaux de recherche supplémentaires devraient être entrepris sur les facteurs qui jouent un rôle dans les choix des entreprises privées pour l'implantation de leurs investissements. La CNUCED devrait continuer d'analyser l'évolution actuelle des sociétés transnationales

et aider les pays en développement à mieux comprendre les questions relatives à ces sociétés transnationales et à leur contribution au développement, ainsi que les politiques leur permettant de tirer profit des activités des sociétés transnationales. Une plus grande attention devrait être consacrée à la promotion de l'investissement entre pays en développement. Il conviendrait d'approfondir l'approche intégrée de l'investissement et de la technologie que permettent les examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation et les examens de la politique d'investissement. Préférence devrait être donnée à des stratégies strictement nationales pour ce qui est de l'appui aux institutions nationales et du renforcement des capacités. Des mesures devraient être prises pour promouvoir l'expansion continue du programme EMPRETEC, en veillant à instaurer un équilibre régional.

35. Pour ce qui est des travaux relatifs au commerce, une plus grande place devrait être accordée au renforcement des capacités. Le secrétariat devrait poursuivre ses efforts visant à aider les pays en développement et les pays en transition à participer efficacement aux négociations commerciales internationales et à devenir membres de l'OMC, notamment à travers l'élaboration d'initiatives de négociation, efforts dont les Etats membres devraient être dûment informés et qui devraient bénéficier d'un financement approprié, sur le budget ordinaire et de sources extrabudgétaires. Les analyses des incidences des préférences commerciales sur le commerce et le développement des pays en développement devraient être renforcées, s'agissant en particulier de déterminer les mesures à prendre pour remédier à l'effritement des marges préférentielles et pour promouvoir une utilisation optimale des schémas de préférences. Il conviendrait en particulier de déterminer les moyens d'améliorer l'accès aux marchés des exportations des pays en développement, notamment dans de nouveaux secteurs. L'application des dispositions concernant un traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement prévues dans les Accords du Cycle d'Uruguay devrait être analysée en tenant compte des travaux réalisés dans ce domaine par l'OMC. La formation à la diplomatie commerciale doit être conçue de façon que la CNUCED contribue bel et bien à renforcer la capacité d'analyse des responsables de pays en développement participant aux négociations internationales. Les travaux relatifs aux cours de diplomatie commerciale devraient s'appuyer sur une stratégie claire et bénéficier d'un financement suffisant; ils devraient aller de pair avec les activités du programme TRAINFORTRADE (formation dans le domaine du commerce extérieur et des services liés au commerce). Il conviendrait de clarifier le rôle de différents sous-programmes concernant la diplomatie commerciale et le commerce électronique. En tant que contribution aux discussions sur des questions intéressant le commerce international, la CNUCED devrait poursuivre ses activités concernant le droit et la politique de la concurrence, le commerce, l'environnement et le développement, et les services, y compris l'exploitation de la base de données MAST. Un certain nombre de pays en développement restant tributaires des produits primaires, il conviendrait d'intensifier les travaux sur la diversification et la gestion des risques.

36. Il faudrait renforcer la viabilité du programme "Pôles commerciaux" et des pôles commerciaux eux-mêmes, en particulier pour ce qui est de la formation, du fonctionnement et de l'interopérabilité, comme cela pourrait être recommandé dans la prochaine évaluation du programme. Le concept de services d'appui pour le système douanier automatisé (SYDONIA) devrait être

précisé, et des mesures visant à assurer la viabilité générale de ce système, ainsi que celle d'autres programmes relatifs à la facilitation du commerce, devraient être étudiées. Les futures activités du programme TRAINFORTRADE devraient être précisées, en tenant compte des recommandations adoptées par le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme à la suite de l'évaluation de ce programme et des enseignements fournis par les projets pilotes régionaux. La réunion de Lyon "Partenaires pour le développement" devrait être intégrée aux travaux de la CNUCED par le biais d'un suivi des activités conjointes du secteur privé et de la CNUCED qui seront lancées à cette occasion. Le secrétariat devrait faire porter ses efforts sur l'analyse des conséquences pour le développement du commerce électronique mondial. En coopération avec les organisations compétentes, en particulier l'OMC, l'UIT, l'OMPI et la CNUDCI, la CNUCED devrait aider les pays en développement à se préparer à d'éventuelles discussions multilatérales sur le commerce électronique.

37. Pour une plus grande transparence, le secrétariat devrait établir un rapport annuel sur les activités de la CNUCED, qui donnerait aux États membres un aperçu d'ensemble des activités et permettrait de mieux évaluer les travaux et les réalisations de l'Organisation. Le Secrétaire général voudra peut-être tenir compte des observations et des vues des États membres quant au contenu de ce rapport.

38. Le secrétariat devrait s'efforcer d'exploiter davantage, dans les travaux de la CNUCED, toutes les possibilités offertes par les technologies de l'information. À cette fin, chaque division devrait élaborer un plan pour une intégration optimale de ces technologies dans ses activités.

894ème séance plénière
10 juillet 1998

Annexe II

ORDRE DU JOUR DE LA DIX-HUITIÈME RÉUNION DIRECTIVE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Examen à mi-parcours
3. Contribution de la CNUCED au Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 : activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique (conclusions concertées 443 (XLIV))
4. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
 - a) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du règlement intérieur du Conseil
 - b) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil
 - c) Désignation du Président et du Bureau de la quarante-cinquième session du Conseil du commerce et du développement
5. Rapport du Président du Conseil du commerce et du développement sur ses consultations informelles sur la définition :
 - a) De principes directeurs et de modalités concernant la répartition des fonds provenant des économies résultant de l'amélioration de l'efficacité globale pour le financement de la participation d'experts
 - b) Des modalités de fonctionnement du Fonds d'affectation spéciale pour une plus grande participation d'experts des pays en développement aux réunions de la CNUCED
6. Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa trente et unième session
7. Questions diverses
8. Rapport du Conseil sur sa dix-huitième réunion directive.
